



Le 26 mars dernier, a eu lieu le 5ème vote au Parlement européen sur le Grand Marché Transatlantique. Vous n'en avez pas entendu parler ? C'est normal, c'est complètement absent du débat public. Pourtant, quel enjeu ! Cela fait 5 votes successifs que le Parti Socialiste Européen vote pour avec le Parti Populaire Européen (la droite). Le dernier vote en date est même intervenu en pleine campagne électorale européenne, alors même qu'ils réclament sans vergogne Europe sociale !

Pourtant, à l'instar du Traité de Lisbonne, cela nous lie totalement les mains pour empêcher une politique sociale et redistributive en Europe. Tous les élus du Parti Socialiste ont voté pour. Sauf Marie-Noëlle Lienemann, qui a bien été récompensée : elle n'est pas reconduite sur les listes du PS aux européennes.

Le Grand marché transatlantique représenterait un changement de nature du projet européen, un tournant fondamental dans l'histoire de l'Europe.

Il prévoit en effet le démantèlement de toutes les entraves à la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, la création d'instances politiques supranationales non élues pour le diriger et se présente comme le moyen d'un partenariat stratégique global fournissant le pivot d'un nouvel ordre mondial.

Le Grand marché transatlantique est la traduction institutionnelle de la solidarité de «l'Occident» réclamée par la thèse étasunienne du «choc des civilisations».

Ce n'est pas une mince affaire.

C'est pourquoi je vous invite à retrouver la brochure du Parti de Gauche sur ce grand et funeste projet visible [ici](#), ou en le téléchargeant par PDF [ici](#).

Introduction

Le projet d'un Grand marché transatlantique entre l'Union Européenne et les Etats-Unis est né **il y a plus de dix ans**.

Il a été à l'ordre du jour **de plusieurs sommets** et réunions ministérielles au niveau européen. Le Parlement européen l'a soutenu lors de **cinq votes successifs depuis 2004**.

Depuis 2007, sa réalisation s'accélère et le Grand marché transatlantique est entré dans une phase concrète.

Sa mise en œuvre doit débiter **dès l'an prochain**, en 2010.

Pour les députés du PPE (droite) et du PSE (Parti socialiste européen), le moment est même venu de *«faire en sorte que les générations présentes et futures continuent d'être engagées dans ce partenariat»*.

Le Grand marché transatlantique représenterait **un changement de nature** du projet européen, **un**

tournant fondamental

dans l'histoire de l'Europe.

Il prévoit en effet le **démantèlement de toutes les entraves** à la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, la création **d'instances politiques**

supranationales non élues

pour le diriger et se présente comme le moyen d'un

partenariat stratégique global

fournissant le pivot d'un nouvel ordre mondial.

Le Grand marché transatlantique est la traduction institutionnelle de la solidarité de «l'Occident» **réclamée par la thèse états-unienne du «choc des civilisations»**.

Et pourtant, le projet de Grand marché transatlantique est absent du débat public. Personne ne l'a présenté aux citoyens. **Et à moins d'un mois des élections européennes**, les députés européens PPE et PSE sortants continuent à bien se garder d'avouer cette décision inouïe.



Dix ans de mise en place dans l'ombre

Sans remonter au projet mort-né d'«union transatlantique», à la fois militaire et économique, qui date du début de la guerre froide, les prémises du Grand marché transatlantique datent de 1995. Cette année est dominée par un contexte idéologique bien précis : nous sommes quelques mois avant la parution du livre de Samuel Huntington, «Le choc des civilisations», qui appelle à l'unité de la «civilisation occidentale» face au reste du monde.

En décembre 1995, Bill Clinton, président des États-Unis, Jacques Santer, président de la Commission européenne, et Felipe Gonzalez, président du Conseil européen signent le «Nouvel Agenda transatlantique». Deux instances permanentes sont créées qui fonctionnent encore aujourd'hui. **Elles vont servir de laboratoire au projet de Grand marché transatlantique.** Il s'agit, d'une part, du Dialogue transatlantique des législateurs (entre le Congrès américain et le Parlement européen) et, d'autre part, du Transatlantic Business Dialogue entre les grands patrons américains et européens. Puis, en 1998, il y a plus de dix ans, **la Commission européenne appuie le projet de «Nouveau Marché transatlantique»**, impulsé par les commissaires européens les plus libéraux et atlantistes : le conservateur britannique Leon Brittan, l'Italien Mario Monti et le libéral allemand Martin Bangemann. Les objectifs de ce marché étaient la création d'une zone de libre-échange pour les services, l'élimination des barrières techniques et réglementaires au commerce, la libéralisation des marchés publics, de la propriété intellectuelle et des investissements, ainsi que la suppression progressive des droits de douane sur les produits industriels d'ici 2010. Ce nouveau projet est alors **mis en échec par le refus de la France** (Védrine, Jospin et Chirac). Néanmoins, le sommet UE-USA de Londres en 1998 lance un

«partenariat économique transatlantique» en vue d'une plus grande intégration économique entre l'Europe et les Etats-Unis. Le projet de Nouveau Marché Transatlantique a servi de ballon d'essai. Il va rapidement revenir sous un autre nom. Le Parlement européen a adopté depuis 2004 plusieurs résolutions en ce sens dans la plus grande discrétion.



**Cinq votes successifs
inavoué**

De 2001 à mars 2009, le Parlement Européen vote cinq fois en faveur de la mise en place du Grand marché transatlantique. Ces résolutions établissent le moyen, un marché sans entraves, le calendrier, 2015 avec une application anticipée dès 2010, et l'objectif du GMT, une communauté d'action pour «l'Occident» dotée d'instances supranationales.

**Le Parlement européen vote
pour un «Grand marché transatlantique sans entraves en 2015»**

Dès 2001, dans une résolution sur les relations transatlantiques (17 mai 2001), le Parlement

européen voit dans le projet de Zone de Libre-échange des Amériques (avorté depuis) une opportunité intéressante pour libéraliser plus avant les échanges entre UE et USA. Il affirme ainsi que «*le Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Québec en avril 2001 et était consacré à l'instauration Objectif : la libre circulation des d'une zone de libre-échange marchandises, des capitaux, des des Amériques d'ici à 2005, services et des personnes pourrait avoir un impact important sur les relations commerciales traditionnelles établies entre l'UE et les Amériques.*» Afin de préparer ces changements, le Parlement invite la Commission (résolution du 15 mai 2002 Vers un renforcement de la relation transatlantique) «*à proposer une actualisation du Partenariat économique transatlantique, de manière à établir un ordre du jour économique plus substantiel.*»

Ces travaux préparatoires du Parlement européen et de la Commission débouchent en 2004 sur le «**projet de marché transatlantique pour 2015**». Dans **une résolution du 22 avril 2004** sur les relations UE-USA, le Parlement européen consacre un paragraphe complet à la description du projet :

«Mise en place du marché transatlantique pour 2015

13. propose le lancement d'un plan d'action sur dix ans visant à approfondir et à élargir le marché transatlantique ainsi que la coopération économique et monétaire transatlantique en vue de **mettre en place un marché unique transatlantique pour 2015**; invite le prochain sommet UE — État-Unis à constituer un groupe d'experts chargé d'élaborer des propositions spécifiques à cette fin;

14. recommande toutefois une date d'exécution anticipée à 2010 pour les services financiers et les marchés des capitaux, l'aéronautique, l'économie digitale (vie privée, sécurité et droits de propriété intellectuelle), la politique de concurrence et la coopération en matière de régulation;

15. considère que toutes les initiatives susmentionnées devraient conduire le moment venu à la conclusion d'un traité cadre UE — États-Unis prévoyant la mise en place d'un **marché transatlantique visant à instaurer la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des personnes [...]**

»

**Le Parlement vote
pour une communauté d'action globale**

En 2006, deux rapports du Parlement européen viennent étayer et préciser ce projet. En janvier 2006, la Commission des affaires étrangères adopte le rapport d'Elmar Brok (député allemand CDU) qui se prononce pour un accord de partenariat transatlantique au **périmètre élargi** (économie, politique, sécurité). En avril 2006, la Commission du commerce adopte un rapport d'Erika Mann (députée allemande SPD) qui répond à cette préoccupation en proposant une procédure pour la mise en place d'un marché transatlantique sans entraves en 2015, avec une ouverture anticipée des services financiers et marchés de capitaux en 2010.

Après ces travaux en Commission, le Parlement européen lui-même vote une **résolution du**

1er juin 2006

en

faveur d'un nouvel accord de partenariat transatlantique qui reprend la substance des rapports Brok et Mann. Le PPE, les Libéraux et le PSE votent pour tandis que la GUE et les Verts s'y opposent. Cette résolution propose «en matière politique, économique et sécuritaire d'établir une

«communauté d'action UE-USA au niveau mondial et régional»

. Elle reprend l'objectif d'un

«marché transatlantique sans entrave en 2015»

. Elle propose enfin de transformer le Dialogue transatlantique des législateurs (DTL) en une véritable

«assemblée transatlantique»

Le Parlement vote pour des instances supranationales ni élues ni responsables

Le projet de Grand marché transatlantique tardant à se concrétiser, le Parlement européen vote **en avril 2007 une nouvelle résolution** qui renouvelle le soutien à un marché transatlantique sans barrières douanières, avec des règles harmonisées, pour 2015.

Le 30 avril 2007, le Sommet UE-USA de Washington donne une impulsion décisive au projet.

Barroso, Merkel et Bush adoptent un *«Programme cadre pour l'avancement de l'intégration économique transatlantique»*

. Et le sommet met en place

un *«Conseil économique transatlantique»* qui est

coprésidé par le vice-président SPD de la Commission européenne Günter Verheugen et Al Hubbard le directeur du National Economic Council à la Maison Blanche et composé à parité de représentants de la Commission européenne et de représentants de l'exécutif américain.

Dans une **résolution du 8 mai 2008**, le Parlement européen se félicite de l'avancement du projet et notamment de la mise en place du Conseil économique transatlantique.

«Le Parlement réitère son avis selon lequel un marché transatlantique efficace et compétitif forme une base propice à l'établissement ferme du partenariat transatlantique, qui permettra à l'Union et aux États Unis de relever ensemble les défis politiques et économiques mondiaux»

. Il

«soutient résolument le processus de renforcement de l'intégration économique transatlantique»

. Il

«se félicite de ce que la Commission ait décidé, sur recommandation du Parlement, de faire réaliser une étude, dont les résultats sont attendus en 2008, sur les obstacles à démanteler pour achever le marché transatlantique; considère que cette étude devrait faire l'objet d'une large diffusion sur les deux rives de l'Atlantique.»

Les travaux du Conseil économique transatlantique (TEC en anglais) s'engagent et font l'objet d'un premier bilan d'étape au sommet UE-USA du 10 juin 2008 en Slovénie. La déclaration finale du sommet affirme notamment : *«Nous saluons le travail du Conseil économique transatlantique (TEC) dont nous sommes déterminés à faire l'instance effective pour avancer vers des solutions concrètes aux obstacles au Le GMT se dote officiellement commerce et à l'investissement d'un «organe politique» transatlantiques.» «Nous saluons le soutien du TEC à l'importance d'un investissement ouvert et nous résisterons au sentiment protectionniste à l'intérieur et nous opposerons au protectionnisme à l'étranger. Les modèles du libre et juste échange et de l'investissement ouvert sont les piliers de la croissance économique mondiale.»*

Un rapport d'étape du Conseil économique transatlantique est annexé aux conclusions du sommet. Il propose d' **«accélérer la réduction et l'élimination des obstacles au commerce international et à l'investissement»** . Et il engage les USA et l'UE à *«rat*
ionaliser, réformer et quand c'est nécessaire,
réduire les réglementations pour renforcer le secteur privé»
, à
«parvenir à une coopération réglementaire plus effective, systématique et transparente pour réduire les coûts liés à la réglementation» et à «éliminer les différences inutiles entre nos réglementations pour favoriser l'intégration économique»
. Suivent dans ce rapport, une liste de secteurs et de domaines où des mesures conjointes doivent faire avancer cette déréglementation transatlantique.

Depuis sa création en 2007, le Conseil économique transatlantique s'est officiellement réuni 3 fois, en novembre 2007, mai 2008 et décembre 2008. Alors que ses travaux engagent officiellement l'Union européenne, aucun n'est disponible en français.

Le Conseil économique transatlantique est pourtant présenté par la Commission européenne comme : **«un organe politique chargé de superviser et d'accélérer la coopération gouvernementale dans le but de faire avancer l'intégration économique entre l'UE et les USA.»** Pour réaliser le Grand marché transatlantique, **une instance politique non élue et non responsable travaille donc dans le dos des citoyens.**

Le Parlement européen embrasse la thèse du «choc des civilisations»

Dans **une résolution du 26 mars 2009**, le Parlement européen ne se contente pas de réaffirmer la nécessité du Grand marché transatlantique. Il insère le GMT dans un nouvel ordre du monde convergent avec la vision qu'en a le gouvernement américain. Bien loin de la question économique, la résolution estime ainsi que *«l'investiture du nouveau président américain marque le début d'une nouvelle ère dans l'histoire des États-Unis, qu'elle a*

été reçue de par le monde avec de grandes attentes et qu'elle a le potentiel pour donner un nouvel élan au partenariat transatlantique»

. Elle considère que

«la majorité des Européens et des Américains estiment que l'Union et les États-Unis devraient répondre en partenariat aux menaces internationales»

. Elle explique que

*«le partenariat transatlantique doit demeurer **une pierre angulaire de l'action extérieure de l'Union**»*

afin de

«façonner ensemble l'environnement international et de faire front commun contre les menaces et les défis qui les touchent tous les deux»

. De même elle souligne

«l'importance de l'OTAN en tant que pierre angulaire de la sécurité transatlantique»

.

En continuité de la thèse américaine du choc des civilisations, l'enjeu de l'intégration économique transatlantique est présenté comme un moyen de la solidarité occidentale face aux autres puissances mondiales. En effet, la résolution du Parlement *«encourage une meilleure intégration des marchés des États-Unis et de l'Union **de sorte qu'ils concurrencent mieux les marchés émergents**»*.

Le Parlement réaffirme ensuite les objectifs du grand marché en terme de libéralisation : *«le partenariat transatlantique se fonde (...) sur des objectifs communs tels que des économies ouvertes et intégrées»*

. Le Parlement appelle ainsi à

*«**surmonter les obstacles actuels à l'intégration économique et pour réaliser un marché Le GMT est devenu le cadre transatlantique unifié d'ici à 2015**»*

. Tous les secteurs économiques et financiers sont concernés, avec une intégration qui passe par une déréglementation généralisée, exactement sur le modèle du marché unique européen. Il s'agit ainsi d'étendre encore le règne de la concurrence libre et non faussée.

Le Parlement *«**est partisan de la suppression des obstacles qui entravent les investissements et la prestation de services financiers transatlantiques**»*.

Il *«**prône une intégration progressive des marchés financiers** par la reconnaissance mutuelle accompagnée d'une certaine convergence des cadres réglementaires actuels et de l'établissement d'exemptions ponctuelles dans la mesure du possible;»*

Il *«**rappelle que le libre accès aux marchés**, l'adéquation des réglementations aux normes internationales, l'application uniforme de ces réglementations et le dialogue constant avec les opérateurs sur le marché **sont des principes**»*

fondamentaux pour la réussite de l'intégration;

»

Il **«invite les autorités des États-Unis et de l'Union à éviter d'instaurer des obstacles aux investissements étrangers»;**

Enfin, il **«encourage les institutions monétaires compétentes à renforcer leur coordination»**, de manière à ce que toutes les politiques économiques soient mises au service du seul «grand marché» exactement comme dans l'Union européenne.

Le PSE a massivement voté, avec la droite, en faveur de cette nouvelle résolution atlantiste avec 154 voix pour, 2 contre, et une abstention.

Les députés européens PS et Verts ont massivement voté pour dont Benoît Hamon, Harlem Désir et les députés du sud-ouest Françoise Castex, Gilles Savary et Béatrice Patrie. De même que le Vert Gérard Onesta. Quant à Kader Arif, il était absent lors du vote.

La seule **députée socialiste française à ne pas voter pour a choisi de s'abstenir**. Il s'agit de Marie-Noëlle Lienemann, député sortante non reconduite par son parti.



**Des justifications économiques
très discutables**

Pour appuyer le projet de Grand marché transatlantique, le Parlement européen et la Commission mettent en avant des synergies économiques qui seraient évidentes et passent sous silence les contradictions économiques entre les deux ensembles qui sont pourtant innombrables : affrontement dans l'aéronautique entre Airbus et Boeing, confrontation entre deux modèles agricoles, opposition des modèles de protection sociale ...

Dans sa résolution du 1er juin 2006, le Parlement européen affirme ainsi que *«le commerce entre les deux grands marchés a atteint un niveau sans précédent, le seul volume des échanges s'élevant à un milliard d'euros par jour ; [...] l'Union européenne export[e] pour presque 120 milliards d'euros [de services] vers les États-Unis, [soit] un tiers du volume total des échanges de services à l'extérieur de Les échanges commerciaux l'Union européenne [...] ; européens progressent les investissements directs d'abord avec la Chine et la étrangers [...] dépassent Russie. Mais pas de Grand maintenant 1 500 milliards marché en vue avec ces*

d'euros...»

II

ajoute que partenaires...

«L'Union européenne et les États-Unis constituent le plus grand partenariat bilatéral du monde en termes d'échanges commerciaux (quelque 600 milliards € de biens et de services échangés en 2003) et d'investissements (quelque 1 400 milliards € au total en 2003), et que pas moins de 14 millions d'emplois, dans l'Union européenne et aux États-Unis, dépendent des liens commerciaux transatlantiques (selon la Commission)».

L'importance des échanges européens avec les États-Unis suffit-elle à justifier un partenariat aussi privilégié que la création d'une zone de libre-échange et d'un marché commun ?

Selon les propres données de la Direction générale du Commerce de la Commission européenne, on apprend aussi que depuis 2003, la Chine est le deuxième partenaire commercial de l'Europe, et que la Russie est notre troisième partenaire commercial depuis 2005 (étant 4e en 2004 et 5e en 2003).

En 2006, pour la 1ère fois, le montant des échanges commerciaux entre la Chine plus la Russie et l'UE (471,728 milliards €) est supérieur au montant des échanges avec les États-Unis (444, 201 milliards d'€). La différence s'accroît en 2007 : nos échanges commerciaux progressent avec la Chine et la Russie (+534, 982 milliards €) et reculent légèrement avec les États-Unis (+441, 731 milliards €). Et sur la période 2003-2007, nos échanges avec les États-Unis ont progressé de +56, 326 Milliards d'€, contre +154, 950 milliards d'€ avec la Chine et +124, 470 milliards € avec la Russie. La croissance du commerce avec ces deux pays légitimerait-elle que nous nous engagions dans un processus similaire à celui engagé avec les États-Unis avec eux ?

Ces chiffres montrent que la finalité du GMT est en réalité de donner corps à la solidarité civilisationnelle entre l'Europe et les États-Unis dont Huntington estime qu'elle est indispensable pour **rétablir la prééminence menacée de l'Empire américain**.

Outre ce changement de nature du projet européen, le Grand marché transatlantique représenterait une libéralisation sans précédent de nos échanges commerciaux. La suppression des «nombreuses barrières non tarifaires [trouvant] leur source dans des actes des organes législatifs visant à servir des finalités sociales, sanitaires, culturelles ou environnementales» qu'évoque le Parlement européen dans sa résolution du 8 mai 2008, pourrait par exemple justifier le droit pour des entreprises privées américaines très présentes dans le domaine de la santé ou de l'éducation de concurrencer les systèmes publics en Europe. Elle conduirait également à un alignement de nos modèles agricoles et interdirait

par exemple également les restrictions d'importation de bœuf aux hormones. Quant à l'économie européenne, elle serait invitée à écouler sa production sur un marché américain une fois celui-ci ouvert. L'espoir des dirigeants européens est que les consommateurs américains surendettés jouent le rôle de locomotive pendant que les salariés européens, soumis aux politiques libérales de la Commission, verront leur pouvoir d'achat diminuer.

Conclusion

L'Union européenne se prépare donc activement à une intégration économique, politique, stratégique avec les Etats-Unis sans qu'aucun de ses citoyens n'ait eu à en décider.

Ce projet de «Grand marché transatlantique» est d'autant plus grave qu'il s'agit selon le Parlement européen de **«faire en sorte que les générations présentes et futures continuent d'être engagées dans ce partenariat»** (résolution du 26 mars 2009)

Preuve s'il en était que le Traité de Lisbonne a été conçu pour pouvoir contourner le peuple, le Parlement européen confirme l'importance de ce Traité de Lisbonne comme levier pour engager la mise en œuvre du Grand marché transatlantique, via un accord international : il «estime qu'il est approprié que la négociation du nouvel accord débute une fois le traité de Lisbonne entré en vigueur».